Image not found or type unknown

ordonnance pénale delictuelles et casier judiciaire

Par **nessoub**, le **17/05/2019** à **22:56**

Bonjour,
Suite a un vol à l'étalage, j'ai été convoqué a une ordonnance pénale.
j'ai été reconnu coupable et condamnée a payer une amende, que j'ai payée. Je n'etais pas présente à l'audience car c'était pendant les vacances et j'avais mes 2 enfants..j'ai prévenu par courrier.
la notification de cette ordonnance date du 15 avril 2019.

hors, je travaille dans la fonction publiqueen CDD (INSERM) et mon casier n°2 doit être vierge. Je viens de me rendre compte qu'il ne l'ai peut être pas..je ne sais pas en fait..je n'en suis pas informée..
Dois je faire opposition pour demander la non inscription de ce delit sur mon casier?
je suis encore dans les delais 45 jours mais je m'approche de la fin dangereusement..
Que dois je faire? qu'en pensez vous?
merci

Par **Visiteur**, le **18/05/2019** à **00:34**

Bonjour
Le délit figurera sur votre casier judiciaire. Vous serez en état de récidive légale pendant 5 ans, si un nouveau délit était commis.
Vous avez 45 jours pour accepter cette composition et si vous ne faites rien pendant ce délai, l'ordonnance devient définitive.
Pour refuser ou contester cette ordonnance et passer en jugement, des infos dans ce dossier

Par **nessoub**, le **18/05/2019** à **01:23**

merci pour votre réponse. Mais si je fais opposition, jusqu'à la nouvelle audiance il n'y aura rien d'inscrit sur mon casier? et je pourrais ainsi renouveller mon contrat, quite a revenir plus tard sur ma demande d'opposition?

merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés